



## Maison de l'habitat

37, rue Jean-Romain  
14000 CAEN

Tél : 02 31 38 31 38

Fax : 02 31 38 31 39

[info@maisonhabitat.caen.fr](mailto:info@maisonhabitat.caen.fr)

[www.maisonhabitat.caen.fr](http://www.maisonhabitat.caen.fr)

### Accueil

**La Maison de l'habitat vous accueille toute l'année :**

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

### Accès

- En bus : ligne 9, arrêt *place Foch*  
lignes 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 11, 14, 18, 21, arrêt *Théâtre*
- À V'eol : station *place Foch*
- En tramway : lignes A et B, arrêt *Résistance*

# Maison de l'habitat



Ville de Caen / Photos © iStockPhotos / Impression : Imprimerie municipale / octobre 2014

## Information

# Le logement à Caen et dans l'agglomération



## Se loger

Informations   Conseils   Aides

## Locataire Propriétaire

Une adresse unique pour vous accompagner et vous renseigner sur le logement à Caen et dans toutes les villes de l'agglomération Caen la mer.

### Habitants

Informier, conseiller et orienter sur toute question de logement.

### Collectivités

Apporter un soutien technique et juridique dans la mise en œuvre des projets.

### Partenaires

Contribuer à la politique logement et garantir la cohérence des pratiques sur le territoire :

- en participant à des animations extérieures
- en accueillant les partenaires...

#### Bon à savoir !

Les partenaires de la Maison de l'habitat (l'Union départementale des associations familiales (UDAF), le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) et les Espaces Info-Énergie) sont présents une demi-journée par semaine à la Maison de l'habitat pour vous rencontrer, répondre à vos questions ou étudier vos dossiers.

Retrouvez le planning des permanences sur notre site Internet.

[www.maisonhabitat.caen.fr](http://www.maisonhabitat.caen.fr)

Abonnez-vous à la lettre d'infos et retrouvez toutes les actualités de la Maison de l'habitat et de ses partenaires !



## Vous êtes...

### Locataire

- La Maison de l'habitat vous aide à mieux connaître vos droits et vos devoirs envers votre propriétaire.
- Elle vous informe des aides existantes pour adapter votre logement ainsi que des moyens de réduire votre consommation d'énergie.

### Propriétaire

- La Maison de l'habitat vous renseigne sur les économies d'énergie et l'amélioration de votre logement. L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) peut notamment vous permettre d'obtenir des aides exceptionnelles pour réhabiliter votre logement.
- Si vous souhaitez louer votre bien, la Maison de l'habitat vous informe sur les différents modes de location, sur vos droits et vos devoirs en tant que propriétaire.

## Vous souhaitez...

### Louer un logement

- La Maison de l'habitat vous présente les solutions existantes : logement privé, logement social, solutions spécifiques pour les jeunes en lien avec le CLLAJ, logement intergénérationnel...
- Elle peut enregistrer votre demande de logement social.
- Elle vous délivre des informations sur les dispositifs qui vous permettront notamment de financer votre dépôt de garantie en l'absence de garant.

### Acheter un logement

- Des aides à l'accession sociale existent, notamment celles de Caen la mer et de certaines communes. En partenariat avec l'UDAF, la Maison de l'habitat vous renseigne et vous propose un diagnostic pour évaluer votre capacité financière pour un achat de logement.

### Trouver un mode innovant de logement

- La Maison de l'habitat vous informe des solutions existantes (colocation seniors, habitat partagé...) et vous oriente vers les professionnels concernés.

### Le Caen GRL\*

Le Caen GRL est un dispositif qui garantit la mise à disposition d'une caution pour le locataire qui n'a pas de garant. Le Caen GRL assure le propriétaire d'un paiement de loyer en cas de problème financier du locataire. La Ville de Caen souhaite dynamiser la GRL sur son territoire en remboursant durant trois ans la prime d'assurance versée par le propriétaire.

\* Garantie universelle des risques locatifs

